

# Prêt d'honneur créateur-repreneur

## INITIATIVE PORTES DE PROVENCE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Portes de Provence aide à la création et à la reprise d'activité :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur afin de faire effet levier sur un prêt bancaire nécessaire à l'investissement,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise ainsi que tout projet de primo-développement (dans la limite des 5 premières années), de tous secteurs.

#### Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Le secteur associatif est exclu du dispositif.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de 3 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Portes de Provence : 04 75 92 59 09.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE PORTES DE PROVENCE

- **Maison de l'Economie**  
Montée Saint Martin  
26200 MONTÉLIMAR  
Téléphone : 04 75 92 50 09  
Télécopie : 04 75 00 06 31  
E-mail : [contact@initiative-pp.com](mailto:contact@initiative-pp.com)